SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 15 AOÛT 2022, À 19 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS: Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt,

Marie-Lou Darveau et Isabelle Beaurivage, messieurs les conseillers François Potvin, Denis

Bourgault et Jean Morency.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE DANIEL BOISCLAIR.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Daniel Boisclair procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2022-154

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le report du point 7 "Approbation des comptes du mois de juillet 2022" à la prochaine assemblée et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

- I. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
- 2. Revue de l'ordre du jour
- 3. Déclaration de conflit d'intérêts
- 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 juillet 2022, avec dispense de lecture
- 5. Suivi du procès-verbal
- 6. Sollicitations, invitations, adhésions
- 7. Approbation des comptes du mois de juillet 2022
- 8. Adoption des états financiers 2021 de l'Office municipal d'habitation (OMH) et acceptation de la quotepart
- 9. SARP Intérêt de la municipalité pour se doter d'un plan d'action pour revitaliser son territoire en tout ou en partie
- 10. Réfection chemin Alfred-Villeneuve
- 11. Avis de motion décrétant un emprunt de 49 664 \$ pour pouvoir au frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 471-2014, 519-2017, 524-2017 et 364-2006
- 12. Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire
- 13. Achat du terrain lot # 3 554 605 par M. Olivier Béland et Éloïse Dupuis
- 14. Modification de la résolution 2022-139 Montant de la vente avec mauvais calcul des taxes
- 15. Embauche Kamilie Côté Préposée au restaurant CAO Étudiante
- 16. Embauche Réjean Bouchard Préposé à l'entretien Site touristique Chute à l'Ours
- 17. Embauche Suzanne Girard Préposée à l'accueil CAO
- 18. Correspondance
- 19. Rapport des élus
- 20. Questions du public
- 21. Varia
- 22. Prochaine assemblée extraordinaire le 23 août 2022 à 20 h
- 23. Levée de l'assemblée

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

2022-155

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du II juillet 2022, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2022, tel que désposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

2022-156

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Classique de Volleyball Familiprix Janie Larouche Tournoi annuel

valeur de 5000 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-157

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) ET ACCEPTATION DE LA QUOTE-PART :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

- a) QUE la Ville de Normandin approuve les états financiers 2021 de l'Office municipal d'habitation, montrant des revenus de 177 561 \$ et des dépenses à 389 497 \$, résultant en un déficit prévu à répartir de 211 936 \$;
- b) QUE la Ville de Normandin accepte de concourir au déficit prévu pour un montant de 21 194 \$, soit la proportion de 10 % convenue au protocole d'entente signé avec la Société d'habitation du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-158

SARP - INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ POUR SE DOTER D'UN PLAN D'ACTION POUR REVITALISER SON TERRITOIRE EN TOUT OU EN PARTIE :

CONSIDÉRANT QU'un cadre visuel et bâti attrayant et durable est une marque convaincante du dynamisme d'un milieu de vie et qu'il constitue un des leviers mobilisant et important auprès des municipalités pour prévenir la dévitalisation et susciter un plus grand attrait de leur territoire ;

CONSIDÉRANT QU'afin de développer une occupation plus dynamique, structurante et attrayante du territoire, la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean (SHL) avec son Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) propose aux municipalités de la région du SLSJ des outils concrets de mise en valeur et de revitalisation de leur cadre visuel et bâti et ce, dans le cadre de sa mission ;

CONSIDÉRANT QUE la SHL avec son service SARP proposent aux municipalités un démarche d'accompagnement afin de mettre en place des plans de revitalisation tout en favorisant l'implication et la participation citoyenne ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'accompagnement en revitalisation du cadre visuel et bâti et le projet de Corvée collective de revitalisation menés par la SHL depuis 2016 a eu de nombreuses retombées positives pour les communautés participantes et que seulement 18 municipalités auront pu en bénéficier ;

CONSIDÉRANT QUE les outils proposés par la SHL et son service SARP ciblent la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et qu'ils s'inscrivent à l'intérieur des priorités régionales pour implanter des initiatives de développement favorables à la qualité de vie des citoyens et aux saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE les outils proposés par la SHL et son service SARP répondent à un besoin des collectivités et qu'ils s'inscrivent dans les orientations des schémas d'aménagement et de développement des MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des élus de la municipalité de Normandin est de soutenir et de mettre en valeur leur milieu ;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Morency,

QUE la municipalité signifie son vif intérêt à se doter d'un plan d'action pour revitaliser son territoire en tout ou en partie à l'intérieur de la future cohorte visée pour les années 2023 à 2026.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-159

RÉFECTION CHEMIN ALFRED-VILLENEUVE:

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Normandin a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau I et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Normandin s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE le chargé ou la chargée de projet de la municipalité, M. Anthony Paré, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Normandin choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Anthony Paré, directeur des travaux publics, est dûment autorisé(e) à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-160

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 587-2022 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 49 664 \$:

Monsieur le conseiller Jean Morency, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 587-2022 décrétant un emprunt de 49 664 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 471-2014, 519-2017, 524-2017 et 364-2006.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

Une dispense de lecture est donnée pour l'adoption du règlement.

2022-161

RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE :

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 19 au 25 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessure et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin appui le Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-162

ACHAT DU TERRAIN LOT # 3 554 605 PAR M. OLIVIER BÉLAND ET ÉLOÏSE DUPUIS :

CONSIDÉRANT l'intérêt de Monsieur Olivier Béland et Madame Éloïse Dupuis pour l'achat d'un terrain (parc des maisons mobiles) appartenant à la Ville et portant le numéro de lot 3 554 605;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) QUE le conseil de la Ville de Normandin procède à la vente du terrain portant le numéro de lot 3 554 605, cadastre du Québec, en faveur de Monsieur Olivier Béland et Madame Éloïse Dupuis, d'une superficie de 655.6 mètres carrés, au prix de 10 402.11 \$ incluant les taxes applicables et les frais d'administration de 15 %;
- b) QUE les frais de notaire seront assumés par les acheteurs;
- c) QUE M. Daniel Boisclair, maire, et madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière, soient autorisés à signer tous les documents inhérents à la vente de ce terrain.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-163

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2022-139 - MONTANT DE LA VENTE AVEC MAUVAIS CALCUL DES TAXES :

CONSIDÉRANT QUE le calcul des taxes pour la vente du terrain portant le numéro de lot 3 308 874 a été arrondi à 15 % au lieu de considérer la vrai TPS et TVQ.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

QUE la résolution numéro 2022-139, adoptée le 11 juillet 2022 soit modifiée comme suit:

- Qu'au point a) on modifie les mots "... au prix de 10 579.31 \$..." par "... au prix de 10 577.01 \$...".

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-164

EMBAUCHE - KAMILIE CÔTÉ - PRÉPOSÉE AU RESTAURANT CAO - ÉTUDIANTE :

CONSIDÉRANT QU'un poste de préposé au restaurant saisonnier étudiant était à pourvoir au Site touristique de la Chute à l'Ours;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont permis d'évaluer les candidats qui avaient postulé pour ces postes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner les engagements de la candidate retenue par le comité du personnel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beaurivage,

QUE le conseil municipal entérine l'engagement de Mme Kamilie Côté, à titre de préposée au restaurant. poste étudiant à la Ville de Normandin, à la date de début d'emploi du 12 juillet 2022 selon les avantages et salaire prévu à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

EMBAUCHE - RÉJEAN BOUCHARD - PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN SITE TOURISTIQUE CHUTE À L'OURS :

CONSIDÉRANT QU'un poste de préposé à l'entretien, remplacement occasionnel était à pourvoir au Site touristique de la Chute à l'Ours;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont permis d'évaluer les candidats qui avaient postulé pour ces postes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner les engagements de la candidate retenue par le comité du personnel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beaurivage,

QUE le conseil municipal entérine l'engagement de M. Réjean Bouchard, à titre de préposée à l'entretien. poste de remplacement occasionnel à la Ville de Normandin, à la date de début d'emploi du 16 juillet 2022 selon les avantages et salaire prévu à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-166

EMBAUCHE - SUZANNE GIRARD - PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL CAO :

CONSIDÉRANT QU'un poste de préposé à l'accueil occasionnel était à pourvoir au Site touristique de la Chute à l'Ours;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont permis d'évaluer les candidats qui avaient postulé pour ces postes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner les engagements de la candidate retenue par le comité du personnel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beaurivage,

QUE le conseil municipal entérine l'engagement de Mme Suzanne Girard, à titre de préposée à l'accueil, poste occasionnel à la Ville de Normandin, à la date de début d'emploi du 25 juillet 2022 selon les avantages et salaire prévu à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CORRESPONDANCE:

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation; OBJET: Dépôt du rapport financier 2021 en retard.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation; OBJET: Programme d'infrastructures Municipales amie des aînés (PRIMADA). Abandon du projet: Installation de deux ouvreportes automatiques au centre communautaire.

Ministère des Transports; OBJET: Programme d'aide à la voirie locale, volet Double vocation.

RAPPORT DES ÉLUS:

Chaque membres du conseil informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

	QUESTIONS DU PUBLIC :	
	Une période de questions est accordée aux citoyens présents.	
	VARIA :	
	Monsieur le maire Daniel Boisclair propose que des félicitations soient transmises au comité organisateur et aux bénévoles de la Classique de Volleyball de Normandin pour l'édition 2022.	r
	PROCHAINE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE L 23 AOÛT 2022 À 20 H :	LE
	Et prochaine assemblée publique le 12 septembre à 20 h.	
2022-167	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :	
	Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,	
	QUE l'assemblée soit et est clause à 20 heures 21.	
	APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMIT DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENT	
	Daniel Boisclair, maire	
	Lyne Groleau Directrice générale et greffière	